

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 29 août 2018

Lettre ouverte aux Députés

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Alors que le Président de la République s'apprête à annoncer courant septembre d'importantes mesures de transformation de notre système de santé, les trois syndicats représentatifs des 120 000 infirmiers libéraux ont quitté, le 11 juillet dernier, la table des négociations conventionnelles entamées il y a plus d'un an.

Faut-il rappeler que les 120 000 infirmiers libéraux constituent en France la première offre de soins de ville et qu'ils sont des acteurs incontournables du virage ambulatoire psalmodié par les tutelles ?

Faut-il rappeler qu'ils réalisent en moyenne plus de deux millions d'actes journaliers ? Quelle profession de santé en France offre encore un réel accès aux soins non programmés ? Qui est présent quotidiennement auprès des patients à leur domicile dans un contexte inquiétant de désertification médicale ? Qui demain permettra le développement de la télémédecine en l'absence de médecins généralistes disponibles ?

L'avenir du système de santé ne peut se construire qu'avec le réseau des infirmiers libéraux bien répartis sur le territoire, pour peu que l'Assurance Maladie consente à investir dans les évolutions et l'actualisation de notre convention nationale et de la nomenclature des actes à la hauteur des efforts qu'elle a consentis envers les autres professions, notamment les médecins généralistes et les pharmaciens.

La Fédération Nationale des Infirmiers, premier syndicat représentatif des infirmiers libéraux, a mené les travaux techniques depuis deux ans en collaboration avec les services de l'Assurance Maladie sur tous les sujets au cœur de ces négociations : actualisation du zonage infirmier, élaboration du bilan de soins infirmiers pour les personnes âgées en perte d'autonomie, observance médicamenteuse et réduction de la iatrogénie, chirurgie ambulatoire et retour précoce après chirurgie, amélioration de la prise en charge des plaies chroniques, soins aux enfants de moins de 7 ans, chimiothérapie orale à domicile, prise en charge des patients psychiatriques à domicile....

.../...

Fédération Nationale des Infirmiers

Au final, la FNI estime que les propositions de Monsieur Nicolas Revel s'écartent des orientations arrêtées par le Conseil de surveillance de l'UNCAM visant à améliorer l'efficience du système de santé.

La faiblesse de l'enveloppe proposée par l'Assurance Maladie est totalement déconnectée des enjeux liés au virage ambulatoire psalmodié par les tutelles. De plus, l'étalement de l'entrée en application des mesures consenties jusqu'en 2021, après plus d'une année de travaux conventionnels confirme que le Directeur Général de l'UNCAM ne mise pas réellement sur l'implication des infirmiers libéraux pour favoriser ce virage ambulatoire.

C'est un très mauvais signal qui nous est envoyé par le Gouvernement et l'Assurance Maladie avant même que le Président de la République n'ait annoncé les mesures de transformation de notre système de santé, la confiance est immanquablement abîmée, voire rompue, par le traitement réservé aux infirmiers libéraux dans notre pays.

Dans un contexte aussi délétère, après avoir quitté la table des négociations, les trois syndicats représentatifs ont d'un commun accord interpellé, le 17 juillet dernier, le Premier Ministre pour solliciter son arbitrage, courrier qui à ce jour est resté sans réponse.

Au moment où les travaux sur le PLFSS 2019 sont engagés et qu'ils constituent l'occasion de donner, au Directeur de l'Assurance Maladie, les marges nécessaires pour reprendre et conclure des négociations portant les évolutions indispensables, les infirmiers libéraux comptent sur votre connaissance des enjeux liés aux difficultés d'accès aux soins des Français notamment en milieu rural, à l'engorgement des services d'urgence.

Ils vous prient instamment d'exercer les pressions nécessaires sur le Gouvernement afin qu'une réponse rapide soit apportée à leurs représentants professionnels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe TISSERAND

Président de la FNI



Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 29 août 2018

Lettre ouverte aux Sénateurs

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Alors que le Président de la République s'apprête à annoncer courant septembre d'importantes mesures de transformation de notre système de santé, les trois syndicats représentatifs des 120 000 infirmiers libéraux ont quitté, le 11 juillet dernier, la table des négociations conventionnelles entamées il y a plus d'un an.

Faut-il rappeler que les 120 000 infirmiers libéraux constituent en France la première offre de soins de ville et qu'ils sont des acteurs incontournables du virage ambulatoire psalmodié par les tutelles ?

Faut-il rappeler qu'ils réalisent en moyenne plus de deux millions d'actes journaliers ? Quelle profession de santé en France offre encore un réel accès aux soins non programmés ? Qui est présent quotidiennement auprès des patients à leur domicile dans un contexte inquiétant de désertification médicale ? Qui demain permettra le développement de la télémédecine en l'absence de médecins généralistes disponibles ?

L'avenir du système de santé ne peut se construire qu'avec le réseau des infirmiers libéraux bien répartis sur le territoire, pour peu que l'Assurance Maladie consente à investir dans les évolutions et l'actualisation de notre convention nationale et de la nomenclature des actes à la hauteur des efforts qu'elle a consentis envers les autres professions, notamment les médecins généralistes et les pharmaciens.

La Fédération Nationale des Infirmiers, premier syndicat représentatif des infirmiers libéraux, a mené les travaux techniques depuis deux ans en collaboration avec les services de l'Assurance Maladie sur tous les sujets au cœur de ces négociations : actualisation du zonage infirmier, élaboration du bilan de soins infirmiers pour les personnes âgées en perte d'autonomie, observance médicamenteuse et réduction de la iatrogénie, chirurgie ambulatoire et retour précoce après chirurgie, amélioration de la prise en charge des plaies chroniques, soins aux enfants de moins de 7 ans, chimiothérapie orale à domicile, prise en charge des patients psychiatriques à domicile....

.../...

Fédération Nationale des Infirmiers

Au final, la FNI estime que les propositions de Monsieur Nicolas Revel s'écartent des orientations arrêtées par le Conseil de surveillance de l'UNCAM visant à améliorer l'efficience du système de santé.

La faiblesse de l'enveloppe proposée par l'Assurance Maladie est totalement déconnectée des enjeux liés au virage ambulatoire psalmodié par les tutelles. De plus, l'étalement de l'entrée en application des mesures consenties jusqu'en 2021, après plus d'une année de travaux conventionnels confirme que le Directeur Général de l'UNCAM ne mise pas réellement sur l'implication des infirmiers libéraux pour favoriser ce virage ambulatoire.

C'est un très mauvais signal qui nous est envoyé par le Gouvernement et l'Assurance Maladie avant même que le Président de la République n'ait annoncé les mesures de transformation de notre système de santé, la confiance est immanquablement abîmée, voire rompue, par le traitement réservé aux infirmiers libéraux dans notre pays.

Dans un contexte aussi délétère, après avoir quitté la table des négociations, les trois syndicats représentatifs ont d'un commun accord interpellé, le 17 juillet dernier, le Premier Ministre pour solliciter son arbitrage, courrier qui à ce jour est resté sans réponse.

Au moment où les travaux sur le PLFSS 2019 sont engagés et qu'ils constituent l'occasion de donner, au Directeur de l'Assurance Maladie, les marges nécessaires pour reprendre et conclure des négociations portant les évolutions indispensables, les infirmiers libéraux comptent sur votre connaissance des enjeux liés aux difficultés d'accès aux soins des Français notamment en milieu rural, à l'engorgement des services d'urgence.

Ils vous prient instamment d'exercer les pressions nécessaires sur le Gouvernement afin qu'une réponse rapide soit apportée à leurs représentants professionnels.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe TISSERAND

Président de la FNI

